AE Lefebvre Formations

Siret : 483 594 974

34 avenue Pasteur 76000 Rouen

Agrément d'exploitation N° F 15076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime, Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région Normandie

Programme de formation accompagnement VAE

1) Préambule

Extrait de l'arrêté du 26 janvier 2021 relatif au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière :

***Art. 10**. – Dans le cadre d'une demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience (VAE), le candidat doit avoir exercé l'ensemble des activités du titre. L'exercice de ces activités s'est déroulée, notamment, 31 janvier 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 25 sur 158 dans une école de conduite agréée, conformément à l'article L. 213-1 du code de la route, ou dans un organisme ou un établissement exonéré de l'agrément d'exploiter, conformément à la cinquième partie de la circulaire no 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.*
***Art. 11.** – L'expérience professionnelle prévue au III de l'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 2015 susvisé dispensant de suivre une formation pour se présenter à une session en vue de l'obtention d'un certificat complémentaire de spécialisation doit avoir été réalisée soit dans une école de conduite agréée, conformément à l'article L. 213-1 du code de la route, soit dans un organisme ou un établissement exonéré de l'agrément d'exploiter, conformément à la cinquième partie de la circulaire no 2001-5 du 25 janvier 2001 relative à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.*

2) Les enjeux de la formation préparatoire à la VAE

Cette formation, bien que non obligatoire permettra à l'enseignant de la conduite d'opérer un mise à jour de ses compétences réglementaires, pédagogique et être accompagné dans la préparation des épreuves du titre notamment concernant l'action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il devra réaliser.

3) Les pré-requis

- *Être enseignant de la conduite titulaire d'un diplôme de la profession (BEPECASER, CAPEC ou CAPP)*
- *Justifier d'une année d'expérience d'enseignement de la conduite*

4) Le public visé

Enseignant de la conduite titulaire d'un diplôme de branche en activité.

5) La durée de la formation

La durée d'accompagnement nécessaire sera évaluée en fonction des besoins du candidat.

6) Responsable Pédagogique

M. Lefebvre Lorenzo

7) Les objectifs de la formation

- *Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur*
- *Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.*

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1.Mise à jour des connaissances théoriques	- Les connaissances réglementaires liées à la conduite - Les connaissances théoriques nécessaires à l'enseignement de la conduite - Pédagogie de l'enseignement à la conduite et à la sécurité routière - L'intervention d'un tiers dans la formation
2. Evaluations passées en cours de formation	- Savoir préparer et animer un cours collectif théorique - Savoir repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier - Savoir intégrer un tiers dans la formation
3. Mise en situations professionnelles et préparation aux épreuves	- Savoir animer des actions de formations individuelles et collectives à la conduite et à la sécurité routière - Préparation du dossier professionnel - Préparation à l'entretien technique

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

4. Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation à la sécurité routière	- Recueillir les besoins en formations d'un commanditaire - Analyser le besoin en formation d'un commanditaire - Proposer un conseil adapté
5. Construire et préparer une action de sensibilisation	- La construction administrative - La construction pédagogique
9. Animer une action de sensibilisation	- Les outils et méthodes d'animation
10. Analyser ses pratiques professionnelles	- Grille d'analyse des pratiques - Les remédiations
11. Construire un document d'analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière	- Les éléments du document d'analyse - Créer un sommaire - La rédaction du document
12. Préparer les épreuves d'examen	- Les différentes épreuves - Préparer la présentation de son action (aide à la réalisation du support numérique) - Mise en situation d'examen - L'entretien final

8) Tarifs

Merci de prendre contact avec notre centre afin d'établir un devis personnalisé